
Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap à la Métropole

La Métropole Rouen Normandie a signé ce 21 janvier une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique pour favoriser le maintien de l'emploi et le recrutement de personnes en situation de handicap au sein de la collectivité.

La convention signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique permet à la Métropole Rouen Normandie d'être accompagnée et soutenue financièrement dans la mise en place de ses actions à destination des personnes en situation de handicap au sein de sa structure.

La première convention entre la Métropole et le FIPHFP est intervenue en 2011 avec pour objectif de développer une culture commune d'insertion des personnes en situation de handicap à travers la mise en place d'actions visant à favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement d'agent en situation de handicap. Les actions inscrites aux différentes conventions successives ont permis à la collectivité d'élaborer une politique en faveur des personnes en situation de handicap porteuse de leviers d'intégration et d'inclusion à l'égard de l'ensemble des collaborateurs et en cohérence avec les valeurs portées par son projet d'administration, notamment la lutte contre les discriminations.

Ainsi et depuis 2011, la Métropole ne cesse de faire évoluer son organisation interne afin de répondre à une gestion des ressources humaines au plus près des besoins des services et des agents. Elle adapte les postes de travail des agents détenteurs d'une reconnaissance administrative de handicap avec l'appui financier et technique du FIPHFP et contribue à prévenir les situations d'inaptitudes dans le milieu professionnel (mobilité préventive, approche ergonomique incluant les moyens matériels ...).

Le chargé des aménagements de poste et du suivi de la politique handicap, recruté en 2017 au sein de la Métropole, participe à l'identification des besoins organisationnels, humains et techniques nécessaires pour adapter les situations de travail en prenant en considération les caractéristiques individuelles des agents (handicap). Après avoir réalisé ces analyses et établi un diagnostic, il collabore avec les personnes-ressources en interne ou externe pour mettre en place les préconisations retenues. Concrètement, entre 2018 et 2021, 224 aides ont été cofinancées par le FIPHFP et la Métropole pour un montant total de 215 941 €. En 2021, 16 agents bénéficiant de l'obligation d'emploi ont été recrutés dont 1 contrat d'apprentissage. Au 1er janvier 2021, la Métropole compte 129 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Au total, la Métropole Rouen Normandie s'est vue allouer un budget total de 293 965€ par le FIPHFP pour mener à bien sa politique handicap sur les années 2018/2021. Au 31 décembre 2021, le taux d'exécution prévisionnel du plan d'action est estimé à 84,33%, soit un montant de 247 905€, dont 65% des actions liées au maintien dans l'emploi.

Les objectifs de la convention 2022/2024 entre la Métropole et le FIPHFP

Cette nouvelle convention vise à consolider les actions engagées par la collectivité depuis 2011, à savoir :

- Favoriser le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap par l'achat de matériels dans le cadre des aménagements de poste sur le principe de l'aménagement raisonnable* (achat

de matériels de bureaux, de logiciels, etc.) , l'accompagnement des services et de la DRH (poste de chargé des aménagements, chargée de l'accompagnement social, conseillère mobilité, etc.) ainsi qu'une aide aux conditions de vie (accompagnement domicile/travail ; participation à l'achat de prothèse auditive, etc.)

Cet objectif a aussi été pensé dans le contexte sanitaire actuel avec une démarche engagée par la collectivité avec des actions spécifiques dans le cadre du télétravail notamment.

- Favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap en poursuivant le travail engagé en interne (réalisation de formation « recruter sans discriminer », réalisation de cellule 3R – réaffectation, repositionnement, reclassement) et avec les partenaires locaux (Mission locale, Handisup (signature en 2022 d'une convention avec HANDISUP qui va proposer des candidatures à des étudiants en situation de handicap qu'elle accompagne, etc.)

- Informer / communiquer / sensibiliser les organisations de travail aux situations de handicap à travers la réalisation d'infographie en interne et de communication prenant en compte l'expression des agents dans une approche visant à la qualité de vie au travail, ainsi qu'une inscription dans les projets nationaux portés par le FIPHFP (semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, participation à la journée HandiPacte Normandie, etc.). La sensibilisation par des mises en situation permettant d'appréhender les handicaps différemment est proposée dans le cadre de cette convention.

En complément de ces objectifs, la Métropole travaille à rendre accessibles tous les bâtiments et sites de la Métropole et accompagne les agents dont les enfants sont en situation de handicap, avec le versement sous certaines conditions d'une allocation mensuelle.

Pour la période 2022-2024, la Métropole Rouen Normandie se voit allouer un budget total de 219 286 € par le FIPHFP, et alloue pour sa part 225 784 € à ce programme.

Image

[View PDF](#)